

Feuille de quorum du Conseil Communautaire



SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 28 mars 2025 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. S. LE FOLL, Président.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme S. RABAUD-PLU, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. M. POLLEFOORT, M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme BOUCHE.

Absents et représentés : M. G. LEPROUST, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, Mme A. BESNARD, Mme P. LAUTRU, Mme I. SÉVÈRE, M. N. ARIK, Mme K. FOFANA, Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, M. C. MASSÉ, Mme E. SANS, M. T. COZIC, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, M. C. VERNET, M. P. LÉBOUCHER, M. RAVÉ.

Votes par procuration :

M. G. LEPROUST a donné pouvoir à Mme BOUCHE
M. C. COUNIL a donné pouvoir à M. M. GUIHARD jusqu'à son arrivée
Mme F. PAIN a donné pouvoir à M. R. BATIOT jusqu'à son arrivée
Mme A-M. CHOISNE a donné pouvoir à M. P. MARIETTE
M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à M. F. EDOM
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. A. EL ARRASSE jusqu'à son arrivée
Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. Q. PORTIER jusqu'à son arrivée
Mme I. SÉVÈRE a donné pouvoir à Mme N. BUCHOT
M. N. ARIK a donné pouvoir à Mme P. CHARTON

Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU
Mme M. SIOPATHIS a donné pouvoir à M. C. ROUILLON
M. D. LE BARS a donné pouvoir à Mme C. LEROUX
M. C. MASSÉ a donné pouvoir à Mme S. RABAUD-PLU
Mme E. SANS a donné pouvoir à M. S. LE FOLL
M. T. COZIC a donné pouvoir à M. L. CHARRETIER
M. P. DESMAZIERES a donné pouvoir à M. N. AUGEREAU
Mme J. LAUGER a donné pouvoir à M. M. JUIGNÉ
M. C. VERNET a donné pouvoir à Mme C. HEULOT
M. P. LÉBOUCHER a donné pouvoir à M. J. MARCHAND
M. RAVÉ a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAUT

M. Thierry TOUCHE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 février 2025 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibérations 1 à 3 :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 75 |
| Nombre de conseillers communautaires présents | 55 |

Délibérations 4 à 6 :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 75 |
| Nombre de conseillers communautaires présents | 56 |

Délibérations 7 à 13 :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 75 |
| Nombre de conseillers communautaires présents | 57 |

Délibérations 14 à 22 :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 75 |
| Nombre de conseillers communautaires présents | 58 |

Délibérations 23 à 30 :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers communautaires en exercice | 75 |
| Nombre de conseillers communautaires présents | 59 |

29- Schéma Numérique Responsable

DGA Ressources - Direction des Systèmes d'Information et Numérique

Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL

Face aux impacts du numérique et dans le respect des obligations fixées par la loi REEN et la loi AGEC, Le Mans Métropole s'est engagé dans le développement d'une stratégie numérique responsable. Cette initiative reflète la volonté de Le Mans Métropole de favoriser un usage responsable et durable des technologies numériques, aligné avec ses objectifs de développement durable et de transition écologique.

Les objectifs de ce schéma numérique responsable visent :

- La réduction de l'empreinte environnementale, en adoptant des pratiques numériques éco-responsables afin de limiter l'impact environnemental des technologies tout au long de leur cycle de vie.
- L'accès inclusif aux technologies, en permettant à tous les citoyens d'accéder aux outils numériques, en luttant contre la fracture numérique et en promouvant l'inclusion.
- Le renfort de la confidentialité et de la sécurité des données, en garantissant la protection des données personnelles et leur utilisation.
- La prévention des cybermenaces, en se dotant de mécanismes robustes afin de garantir la résilience des systèmes numériques.

Pour répondre à cette volonté politique et à ces exigences, Le Mans Métropole a développé une stratégie numérique responsable structurée autour de sept axes :

5 axes stratégiques :

- Sensibilisation des agents et des élus
- Le numérique au service de la transition écologique
- Achats responsables et fin de vie du matériel
- Souveraineté, sécurité et conformité réglementaire
- Sobriété du SI

2 axes transverses :

- Stratégie et gouvernance
- Mesure de la performance

Les actions sont précisées dans le document annexé au rapport.

Aussi, je vous saurais gré, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Valider les axes retenus par la stratégie numérique responsable et le Schéma Numérique Responsable proposé.

Votes

75 élus ont voté **POUR** : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST (représenté par Mme C. BOUCHÉ), Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOU, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE (représentée par M. P. MARIETTE), M. Y. CALIPPE (représenté par M. F. EDOM), M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE (représentée par Mme N. BUCHOT), Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK (représenté par Mme P. CHARTON), Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS (représentée par M. C. ROUILLON), M. D. LE BARS (représenté par M. C. LEROUX), Mme S. RABAUD-PLU, M. C. MASSÉ (représenté par Mme S. RABAUD-PLU), Mme E. SANS (représentée par M. S. LE FOLL), M. T. COZIC (représenté par M. L. CHARRETIER), M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES (représenté par M. N. AUGEREAU), Mme J. LAUGER (représentée par M. M. JUIGNÉ), Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. C. VERNET (représenté par Mme C. HEULOT), M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. P. LÉBOUCHER (représenté par M. J. MARCHAND), M. M. POLLEFOORT, M. C. RAVÉ (représenté par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme C. BOUCHÉ.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : DEL256826H1

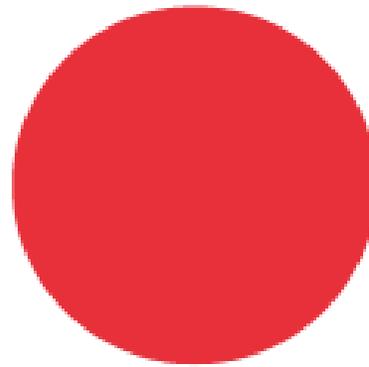
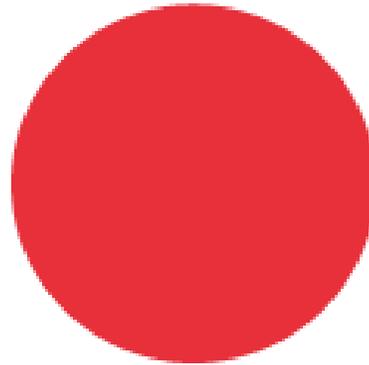
Affichage le 08 avril 2025

Délibération exécutoire le 08 avril 2025

Stratégie Numérique Responsable

Grandes orientations stratégiques

Mars :2025



Sommaire

Avant-propos **p.3**

Axes stratégiques

Axe 1. Sensibilisation des agents et des élus **p.5**

- p.7 Une politique de sensibilisation des agents
- p.8 Une politique de sensibilisation des élus
- p.9 Un catalogue de formations expertes

Axe 2. Le numérique au service de la transition écologique **p.11**

- p.13 Une mise en œuvre des bonnes pratiques
- p.14 Un SI à l'écoute des citoyens
- p.15 Un écosystème responsable innovant

Axe 3. Achats responsables et fin de vie du matériel **p. 17**

- p.19 Une politique d'achats responsables
- p.23 Une gestion éco-responsable de la fin de vie des équipements

Axe 4. Souveraineté, sécurité et conformité réglementaire **p.25**

- p.27 Un SI souverain (dans la mesure du possible)
- p.28 Un SI sécurisé et des données protégées
- p.29 Une conformité réglementaire à jour

Axe 5. Sobriété du SI **p.31**

- p.33 Un SI rationalisé
- p.34 Une gestion du parc informatique optimisée
- p.35 Des applications éco-conçues
- p.36 Une gestion responsable des données et des systèmes IA

Axes transverses

Axe 6. Stratégie et gouvernance **p.37**

- p.39 Une gouvernance pérenne
- p.40 Un budget dédié
- p.41 Une démarche impactante
- p.42 Un axe « Responsabilité » dans la méthode de pilotage des projets

Axe 7. Mesure de la performance **p.43**

- p.45 Des indicateurs impactants
- p.46 Des données structurées
- p.47 Une ambition partagée
- p.48 Une performance pilotée

Prochaines étapes **p.49**



Avant-propos

Face aux **impacts du numérique**, et dans le respect des obligations fixées par la loi REEN et la loi AGECE, Le Mans Métropole s'est engagé dans une dynamique d'élaboration d'un **schéma numérique responsable**. Cette initiative reflète la volonté de la métropole de favoriser un usage responsable et durable des technologies numériques, aligné avec ses objectifs de développement durable et de transition écologique.

Les **objectifs** relatifs à la mise en place de ce schéma numérique responsable sont :

- La **réduction de l'empreinte environnementale**, en adoptant des pratiques numériques éco-responsables afin de limiter l'impact environnemental des technologies tout au long de leur cycle de vie.
- **L'accès inclusif aux technologies**, en permettant à tous les citoyens d'accéder aux outils numériques, en luttant contre la fracture numérique et en promouvant l'inclusion.
- Le renfort de la **confidentialité et de la sécurité des données**, en garantissant la protection des données personnelles et leur utilisation.
- La **prévention des cybermenaces**, en se dotant de mécanismes robustes afin de garantir la résilience des systèmes numériques.

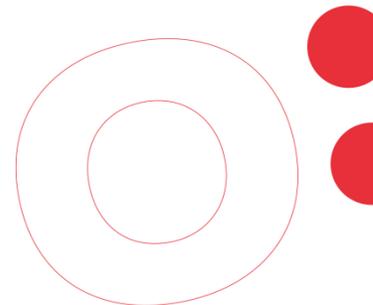
Pour répondre à cette volonté politique et à ces exigences, Le Mans Métropole a développé une stratégie numérique responsable structurée autour de **sept axes**.

5 axes stratégiques :

- Sensibilisation des agents et des élus
- Le numérique au service de la transition écologique
- Achats responsables et fin de vie du matériel
- Souveraineté, sécurité et conformité réglementaire
- Sobriété du SI

2 axes transverses :

- Stratégie et gouvernance
- Mesure de la performance





Axe 1. **Sensibilisation des agents et des élus**

- p.7 Une politique de sensibilisation des agents
- p.8 Une politique de sensibilisation des élus
- p.9 Un catalogue de formations expertes

Une politique de sensibilisation des agents

01 Diffuser un **guide des bonnes pratiques** afin d'encourager les comportements durables.

02 Organiser des **sessions de formation** aux usages numériques vertueux.

03 Former une **équipe d'ambassadeurs** afin qu'ils deviennent des porte-parole du numérique responsable.

04 **Evaluer l'efficacité** des actions de sensibilisation (enquêtes de satisfaction, indicateurs d'adoption de pratiques responsables, etc.).

Indicateurs

- Taux de consultation du guide des bonnes pratiques
- Nombre d'actions de sensibilisation organisées
- Nombre d'ambassadeurs numérique responsable

Une politique de sensibilisation des élus

05 Diffuser un **guide des bonnes pratiques** et une **charte** d'utilisation responsable du numérique afin d'encourager les comportements durables.

06 Organiser des **sessions de sensibilisation** au numérique responsable.

Indicateurs

- Taux de consultation du guide des bonnes pratiques et de la charte
- Nombre d'actions de sensibilisation organisées

Un catalogue de formations expertes

07

Intégrer des formations Numérique Responsable **spécialisées** dans le plan de formation pour chaque type de métier.

Indicateurs

- Nombre de formations spécialisées déployées



Axe 2.

Le numérique au service de la transition écologique

- p.13 Une mise en œuvre des bonnes pratiques
- p.14 Un SI à l'écoute des citoyens
- p.15 Un écosystème responsable innovant



Une mise en œuvre des bonnes pratiques

08 Explorer et déployer les **initiatives** mises en place dans **d'autres métropoles** françaises et européennes.

09 Prioriser les solutions numériques en fonction de leur **impact environnemental** et de leur facilité d'implémentation.

Indicateurs

- Nombre de bonnes pratiques identifiées par d'autres métropoles adoptées
- Nombre de solutions numériques à faible impact environnemental adoptées

Un SI à l'écoute des citoyens

10 Organiser des **sondages** pour mieux comprendre les **besoins** des citoyens.

11 **Co-construire** les services numériques en incluant les citoyens.

12 Rendre les services numériques **accessibles à tous**.

13 Sensibiliser les citoyens à l'**impact environnemental** des outils numériques.

Indicateurs

- Nombre de citoyens impliqués dans le processus de co-construction
- Taux de conformité aux normes d'accessibilité numérique
- Nombre d'actions de sensibilisation auprès des citoyens organisées

Un écosystème responsable innovant

14 Développer des **partenariats** avec les acteurs de la French Tech.

15 Créer un **espace d'échange** entre entreprises, institutions et associations.

16 Communiquer sur les **partenariats** et **innovations** développés.

Indicateurs

- Nombre de partenariats conclus avec des acteurs locaux/French Tech
- Nombre de rencontres organisées avec des entreprises, institutions et associations



© 2018 Jason Brooke Cagle, via Unsplash

Axe 3.

Achats responsables et fin de vie du matériel

- p.19 Une politique d'achats responsables
- p.23 Une gestion éco-responsable de la fin de vie des équipements

Une politique d'achats responsables [1/3]

17 Privilégier l'achat d'équipements ou de services **labellisés** ou **certifiés**.

17.1 Favoriser l'achat de matériel informatique **reconditionné**.

17.2 Améliorer la **connaissance des solutions disponibles** et des contraintes du panel de fournisseurs.

18 Intégrer des **clauses sociales et environnementales** dans les appels d'offres.

Indicateurs

- Taux d'équipements ou services achetés avec des labels environnementaux
- Taux du matériel reconditionné dans les nouveaux achats
- Taux d'appels d'offres comportant des clauses sociales/environnementales

Une politique d'achats responsables [2/3]

18.1 Intégrer la **durabilité et la pérennité** de la disponibilité du matériel dans les processus d'achat.

18.2 Inclure la **réparabilité et la disponibilité** des pièces détachées comme critères dans les achats.

18.3 Intégrer les **critères de RSE** dans les marchés d'achat.

18.4 **Regrouper les achats** pour éviter les commandes isolées par service.

Indicateurs

- Durée moyenne de disponibilité des équipements achetés
- Nombre d'équipements achetés ayant un indice de réparabilité supérieur à 7/10
- Nombre de commandes effectuées

Une politique d'achats responsables [3/3]

19 Identifier les services avec les **besoins prioritaires** en équipements neufs et performants.

20 Réaliser une **analyse des besoins réels** afin d'éviter les achats excessifs ou redondants.



Une gestion éco-responsable de la fin de vie des équipements [1/2]

21 Mettre en place des **partenariats** avec des acteurs locaux spécialisés dans la **réparation des équipements**.

22 **Vendre** les équipements encore fonctionnels.

23 Collaborer avec des associations pour **donner** le matériel encore utilisable.

Indicateurs

- Nombre d'équipements réparés
- Taux de remise en état du matériel en interne
- Nombre d'équipements vendus
- Nombre d'équipements donnés

Une gestion éco-responsable de la fin de vie des équipements [2/2]

24 S'assurer que les équipements non réparables sont confiés à des **prestataires certifiés pour être recyclés**.

24.1 Élaborer un **protocole structuré** pour organiser la seconde vie du matériel informatique (reconditionnement, don, réaffectation).

24.2 Intégrer les **serveurs décommissionnés** dans le même circuit de traitement que les PC afin d'optimiser le recyclage.

24.3 Mettre en place une **démarche globale** pour la collecte, le recyclage et l'évacuation des déchets d'équipements électriques et électroniques (**DEEE**).

Indicateurs

- Nombre d'équipements en fin de vie recyclés/revalorisés
- Nombre de serveurs recyclés par rapport aux serveurs mis hors service
- Volume de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) collecté et recyclé chaque année

Axe 4.

Souveraineté, sécurité et conformité réglementaire

- p.23 Un SI souverain (dans la mesure du possible)
- p.24 Un SI sécurisé et des données protégées
- p.25 Une conformité réglementaire à jour

Un SI souverain (dans la mesure du possible)

25 Favoriser les **outillages souverains** ou **hébergés en Europe**.

Indicateurs

- Taux d'outils numériques hébergés en France/Europe

Un SI sécurisé et des données protégées

26 Mettre en place les **leviers de protection** contre les cyberattaques et menaces en ligne.

27 Sensibiliser les agents et élus aux **bonnes pratiques de la cybersécurité**.

28 Réaliser un **audit de sécurité** pour identifier et corriger les vulnérabilités du SI.

Indicateurs

- Nombre d'incidents ou de cyberattaques détectées/résolues
- Taux d'agents et d'élus sensibilisés et formés aux bonnes pratiques de la cybersécurité
- Nombre d'audits de sécurité réalisés

Une conformité réglementaire à jour

29 | Mettre en place une veille afin d'**anticiper les évolutions réglementaires** liées au RGPD et à l'*AI Act**.

30 | Assurer la **conformité** au RGPD et à l'*AI Act**.

31 | S'assurer de l'obtention de **certifications adaptées** des hébergeurs.

Indicateurs

- Taux de systèmes conformes aux réglementations en vigueur
- Taux d'hébergements certifiés conformes aux normes de sécurité

**Règlement européen qui introduit un cadre réglementaire et juridique commun pour l'intelligence artificielle*



Axe 5. **Sobriété du SI**

- p.33 Un SI rationalisé**
- p.34 Une gestion du parc informatique optimisée**
- p.35 Des applications éco-conçues**
- p.36 Une gestion responsable des données et des systèmes**

Un SI rationalisé

32 Optimiser et urbaniser le SI en **décommissionnant** les équipements et applications non nécessaires.

32.1 Remplacer les **applications obsolètes** par des solutions numériques plus vertueuses et économes en ressources.

33 Améliorer les **paramétrages** des systèmes.

33.1 Améliorer l'efficacité énergétique des **data centers**.

Indicateurs

- Nombre d'équipements décommissionnés
- Nombre d'applications obsolètes remplacées par des solutions éco-conçues
- Consommation énergétique des data centers

Une gestion du parc informatique optimisée

34 Réduire le nombre d'équipements.

35 Favoriser le **BYOD** (*Bring Your Own Device* – pratique d'utilisation d'un équipement personnel dans le cadre professionnel) pour les téléphones.

36 Maximiser les **durées de vie** des appareils.

36.1 Développer des pratiques de **mise à niveau du matériel** existant pour prolonger sa durée de vie.

Indicateurs

- Nombre d'équipements
- Taux d'agents ayant adopté le BYOD
- Durée de vie moyenne des appareils

Des applications éco-conçues

37 | S'assurer des **pratiques d'éco-conception** dans les applications acquises.

37.1 | **Compenser** les émissions émises (planter des arbres, réutiliser l'énergie dégagée par les serveurs).

Indicateurs

- Nombre d'applications développées selon des principes d'éco-conception
- Nombre d'arbres plantés dans le cadre de la compensation des émissions émises

Une gestion responsable des données et des systèmes IA

38 | Limiter la **collecte de données** au strict nécessaire.

39 | **Supprimer** les données obsolètes.

40 | **Rationaliser** les systèmes d'IA (ML, GenAI - LLM).

41 | Structurer et promouvoir la **stratégie OpenData**.

Indicateurs

- Taux de suppression des données inutiles
- Nombre de modèles d'IA utilisés



Axe 6. **Stratégie et gouvernance**

- p.39 Une gouvernance pérenne
- p.40 Un budget dédié
- p.41 Une démarche impactante
- p.42 Un axe « Responsabilité » dans la méthode de pilotage des projets

Une gouvernance pérenne

42 Définir des **référents**.

43 Définir leurs **responsabilités**.

44 Définir une **comitologie**.

45 Etablir des **processus** pour **déployer** la stratégie numérique responsable et l'**ancrer dans la durée**.

Indicateurs

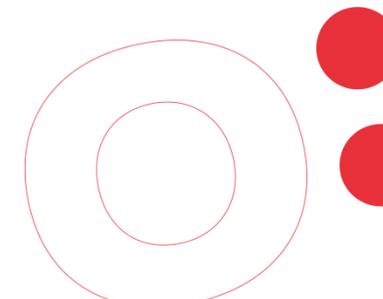
- Nombre de référents désignés pour le numérique responsable
- Nombre de réunions de travail entre équipe et avec la Direction Générale

Un budget dédié

46 Obtenir un **budget spécifique** de la part de la Direction pour mener cette stratégie.

Indicateurs

- Montant dédié à la stratégie numérique responsable



Une démarche impactante

47 Acter la démarche numérique responsable dans une **communication officielle**.

48 Définir des **engagements clairs et quantifiables**.

49 Prévoir une **révision annuelle** de la démarche.

Indicateurs

- Taux de réalisation des engagements définis
- Nombre d'actions ajoutées, révisées ou supprimées au cours de la révision annuelle

Un axe « Responsabilité » dans la méthode de pilotage des projets

50 Inclure le **critère environnemental** dans le **pilotage** des projets numériques.

51 Associer des **indicateurs spécifiques** au tableau de bord de pilotage des projets.

52 Imposer des **exigences** en matière de responsabilité environnementale dans les **contrats avec les prestataires et partenaires**.

Indicateurs

- Taux de projets intégrant des critères environnementaux
- Taux de contrats incluant des clauses de responsabilité environnementale



Axe 7. **Mesure de la performance**

- p.45 Des indicateurs impactants
- p.46 Des données structurées
- p.47 Une ambition partagée
- p.48 Une performance pilotée

Des indicateurs impactants

53 Définir des **indicateurs de suivi** sur les critères environnementaux et d'inclusion numérique.

Indicateurs

- Nombre d'indicateurs définis et suivis

Des données structurées

54 **Structurer** les données nécessaires au calcul de ces indicateurs.

55 Construire un **outil de suivi**.

Une ambition partagée

56 Fixer des **objectifs** à court, moyen et long terme.

57 **Valoriser** publiquement les **succès**.

Indicateurs

- Taux d'objectifs atteints à court, moyen et long terme

Une performance pilotée

58 Effectuer un **suivi annuel** des indicateurs.

59 **Publier** des **rapports annuels** pour informer les élus, agents et citoyens des résultats obtenus.

60 Mettre en place des **pratiques d'amélioration continue**.

Indicateurs

- Nombre d'indicateurs mis à jour et analysés chaque année
- Nombre de rapports publiés pour informer élus, agents et citoyens



Vu pour être annexé à la délibération n° 29
du Conseil Communautaire du 3 avril 2025
Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du Pôle des Assemblées